



BULLETIN D'INFORMATIONS

MAIRIE DE GRAMONT



Juin 2017

LE MOT DU MAIRE

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce vingtième numéro de notre bulletin d'informations communales.

Paru pour la première fois en mai 2008 sous cette forme, celle-ci a sensiblement évolué au fil du temps.

La municipalité avait alors décidé d'entretenir le fil de la communication qui existait déjà afin de vous tenir informé de l'actualité communale, des actions entreprises par le conseil municipal pour gérer les affaires courantes et mener à bien les projets destinés à améliorer notre cadre de vie.

Après les primaires de chaque parti, les élections présidentielles et enfin les élections législatives, le chapitre électoral se referme.

Vous en trouverez les résultats complets pour Gramont dans ce numéro.

Pendant ces longs mois, les décisions budgétaires ont été gelées dans l'attente de ces échéances.

Il va falloir maintenant mettre les bouchées doubles pour mener à son terme le projet de circulation et d'aménagement.

Nous allons également devoir nous préoccuper de l'avenir du « Chai » que la famille Villemur/Davidenko a légué à la commune en décembre 2016 dans la perspective d'en faire bénéficier les Associations.

L'été semble vouloir être au rendez-vous, les moissons ont débuté, alors je souhaite bon courage aux travailleurs, bonnes vacances à ceux qui en prendront et je vous dis rendez-vous à la rentrée.

Bien sincèrement

Claude TRIFFAULT



BUDGET 2017

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	210 917,42 €
<i>Participation frais scolaires</i>	20 000,00 €
<i>Electricité, carburants, fournitures, petit matériel...</i>	10 350,00 €
<i>Entretien et réparations bâtiments communaux, matériel et assurances...</i>	167 617,42 €
<i>Honoraires, téléphone, timbres, cotisations diverses, abonnements...</i>	11 450,00 €
<i>Taxes foncières, droit de bail...</i>	1 500,00 €
Charges de personnel	27 500,00 €
Atténuation de produits	13 026,00 €
<i>Reversement fiscalité</i>	
Charges de gestion courante	27 354,00 €
<i>Indemnités élus, service incendie, subventions, participation syndicats...</i>	
Charges financières	9 300,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES fonctionnement	288 097,42 €

Dépenses d'investissement	
Remboursement d'emprunt	85 264,00 €
Dépôt et cautionnement	785,00 €
Cimetière	2 800,00 €
Aménagement terrain	135 741,38 €
Bâtiments publics	10 650,00 €
Accessibilité	3 000,00 €
Entretien logements communaux	10 000,00 €
Réseaux de voirie	8 330,00 €
Eclairage public et autres réseaux	15 000,00 €
Panneaux électoraux	624,00 €
Réparation bornes entrée village	3 218,64 €
Rénovation statue de la vierge	511,08 €
Reste à réaliser de 2016 :	0,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES investissement	275 924,00 €

Recettes de fonctionnement	
Produit des services	525,00 €
<i>Concessions cimetière, droit de stationnement, remboursement frais hors personnel,...</i>	
Atténuation de Charges	13 524,00 €
<i>Remboursement salaire agent accueil de l'agence postale</i>	
Impôts et taxes	49 197,00 €
Dotations et participations Etat	48 703,00 €
Loyers communaux	9 000,00 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté	166 148,42 €
Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES fonctionnement	288 097,42 €

Recettes d'investissement	
Emprunt	175 000,00 €
FCTVA	24 276,00 €
Subventions fond de concours	17 027,00 €
Subventions SDE Eclairage Public	9 000,00 €
Dépôt et cautionnement	785,00 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	49 836,10 €
Reste à réaliser de 2016 :	0,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES investissement	275 924,00 €

ELECTIONS

RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Liste des candidats	1 ^{er} tour 23 Avril 2017		2 ^{ème} tour 7 mai 2017	
	Voix	% Exprimés	Voix	% Exprimés
M Nicolas DUPONT AIGNAN	8	9,30 %	/	/
Mme Marine LE PEN	14	16,28 %	27	32,14 %
M Emmanuel MACRON	20	23,26 %	43	67,86 %
M. J.-Luc MÉLENCHON	9	10,47 %	/	/
M. Philippe POUTOU	0	0	/	/
Mme Nathalie ARTHAUD	0	0	/	/
M. Jacques CHEMINADE	0	0	/	/
M. Benoit HAMON	3	3,49 %	/	/
M. Jean LASSALLE	9	10,47 %	/	/
M François FILLON	23	26,74 %	/	/
M. François ASSELINEAU	0	0	/	/
Inscrits	104			/
Votants	89	85,58 %	84	80,77 %
Blancs ou nuls	3	3,37 %	14	13,46 %
Exprimés	86	96,63	70	83,33 %

**RESULTATS DES
ELECTIONS LEGISLATIVES**

Liste des candidats	1 ^{er} tour (11 juin 2017)		2 ^{ème} tour (18 juin 2017)	
	Voix	% Exprimés	Voix	% Exprimés
M Kévin FERMINE	0	0	/	/
M Frédéric JEAN-AVALLONE	1	1,64	/	/
M Ivan JACQUEMARD	6	9,84	/	/
M Mathieu ALBUGUES	13	21,31	/	/
M Pierre VERDIER	1	1.64	/	/
Mme Françoise TARDIN)	2	3.28	/	/
Mme Anne BOURGUIGNON	0	0	/	/
Mme Elodie MONTEMONT	4	6.56	/	/
M Cédric LEVIEUX	1	1.64	/	/
M Romain LOPEZ	8	13.11	19	41,30 %
M Dominique PARCELLIER	4	6.56	/	/
M Thierry HAMELIN	6	9.84	/	/
Mme Véronique HOAREAU	1	1.64	/	/
Mme Sylvia PINEL	14	22,95	27	58,70 %
Inscrits	104			
Votants	65	62.50 %	57	54,81 %
Blancs ou nuls	4	6.15 %	11	19,29 %
Exprimés	61	93,85	46	80,71 %

VIE LOCALE



Une stèle du souvenir pour la guerre d'Algérie :

C'est en présence de Madame Marie José Maurières, vice-présidente du Conseil Départemental, de Monsieur CALVET, Président de la FNACCA de Tarn et Garonne et de nombreuses personnes que fut inaugurée, le samedi 8 avril 2017 une stèle en souvenir du 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie dans le cadre de la journée du congrès cantonal FNACA.

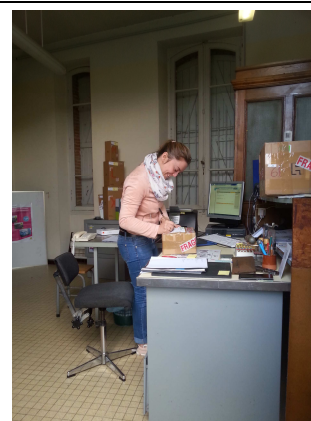


La cérémonie débuta par une bénédiction à l'église du village. Puis le cortège, mené par 18 porte-drapeaux et le public, se dirigea vers le monument aux morts.

Après les discours de Mme Maurières, M. Labat, représentant le canton, M. Calvet, M. Triffault et de M. Gauran Louis, ce fût le temps du dévoilement de la stèle commémorative.

La minute de silence et la sonnerie aux morts furent suivies de la marseillaise et du dépôt de trois gerbes portées pour cette occasion.

Un hommage fût rendu aux porte-drapeaux venus si nombreux et la cérémonie se clôtura par le verre du souvenir offert à tous.



Une nouvelle postière à Gramont :

A la suite du non-renouvellement du Contrat à durée déterminée de Madame Isabelle LOUIS, sur sa volonté, la commune a proposé ce poste à Fanny Moles, qui l'a accepté.

Le contrat a été signé rapidement et la poste a aussitôt organisé sa formation dont la seconde partie s'est faite sur site

Nous souhaitons donc la bienvenue à Fanny et bonne chance dans cette nouvelle fonction.

La nouvelle postière vous informe ;

Bonjour,

Je vous accueille désormais à l'agence postale les mardis et jeudis, de 13h15 à 15h15, pour les opérations suivantes :

Pour l'ensemble de la clientèle :

- Envoi de documents ou colis, en France et partout dans le monde,
- Retrait d'objets en instance (colis et lettres remises contre signature, lettres recommandées, ...)
- Achat de timbres, enveloppes « prêt à poster », emballages colissimo, établissement d'un contrat de garde ou de réexpédition de courrier, achat de pièces de collection en argent de la Monnaie de Paris,
- Opérations de mandat cash (émission ou paiement) pour un maximum de 350,00 €.

Pour les titulaires d'un compte à la Banque Postale:

- Retrait ou versement d'espèces (350,00 € maximum par titulaire de compte et par semaine),
- Virement bancaire d'un CCP ou livret A vers un autre compte Banque Postale (du même titulaire s'il émane d'un livret A) ou autre établissement bancaire, dans un délai de 2 jours,

-Dépôt de chèque sur un compte épargne ou CCP.

Attention :

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces, virements, retrait d'objets, lettres recommandées.

Je suis également à votre disposition pour toute demande d'informations.

À bientôt !

Fanny Molès



Lutte contre le cambriolage :

Le chef d'escadron, Didier Protois, commandant la compagnie de gendarmerie Départementale de Castelsarrasin, nous rappelle plus que jamais à la vigilance en indiquant que la hausse de 25 % des cambriolages en 2016 le justifie amplement.

Il nous informe que début 2017 plusieurs équipes de malfaiteurs ont été identifiées.

Cinquante cinq cambriolages ont été élucidés.

Les enquêtes judiciaires diligentées ont montré trois principaux modes opératoires :

- Absence de signe de vie des occupants de la maison : volets clos en journée, boîte aux lettres non relevée, absence d'éclairage,
- Résidence mise en vente publiée ou vente en ligne sur internet sur des sites tels que « le bon coin »
- Absence des occupants pour des événements locaux publiés :
 - Messe d'obsèques,
 - Autres manifestations.

La liste n'est pas exhaustive, il est donc important de redoubler de prudence et de vigilance. !



Qualité de l'eau potable (Petit Rappel) :

Comme vous le savez, il n'est pas rare que l'eau potable distribuée sur le territoire de la commune ne soit pas parfaitement cristalline mais présente une couleur jaunâtre peu engageante.

Pour la Société chargée d'en assurer la gestion, cette couleur ne remet pas en cause la qualité de l'eau distribuée.

Cependant, il peut arriver que ses caractéristiques, bien que restant dans les tolérances admissibles, en atteignent la limite.

Dans ce cas, la Mairie est avertie par les services chargés de cette surveillance et elle en informe immédiatement les habitants.

Dès lors, la commune tient à la disposition des personnes les plus fragiles (bébés, enfants en bas âge, personnes âgées) de l'eau minérale en bouteille.

Subsidiairement, la Compagnie des Eaux a attiré notre attention sur le fait que le soutirage de quantité d'eau importante dans le but de remplir une piscine, par exemple, est de nature à entraîner la migration de particules fines déposées dans les canalisations d'adduction, particules qui, habituellement, restent inertes.

Il est donc conseillé, lors de telles opérations de limiter le volume d'eau prélevé et d'étaler le remplissage dans le temps.

Les opérations du cimetière :

La mise en conformité du cimetière se poursuit et les familles concernées ne devraient pas manquer d'être sollicitées prochainement pour régulariser la situation de la ou des sépultures les concernant.

Si une régularisation est nécessaire, celle-ci sera faite au prix de l'ancien tarif, soit 1,50 € par m².

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



La statue de la vierge, qui avait été déposée courant décembre, a retrouvé sa place après avoir été rénovée intégralement.



De nouvelles jardinières ont remplacé les précédentes qui sont allées compléter celles disposées autour de l'église.

Pour cette année, ce sont des géraniums lierre qui les occupent, mais pour la saison prochaine ce sera plutôt une végétation moins gourmande en eau qui prendra leur place.



Comme cela avait été dit les fonds recueillis lors de la vente des cartes pédagogiques de l'école ont été utilisés pour acquérir ce banc flambant neuf.

Il devrait être installé sur le parvis de la mairie pour le grand plaisir des promeneurs où chacun pourra se reposer à l'ombre.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
**AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



INFORMATIONS GENERALES

Reconnaissance Catastrophe Naturelles de la commune de Gramont :

Deux demandes ont été formulées par la commune au titre des évènements suivants :

- Intempéries survenues entre le 11 et le 13 février 2017,
- Dégât affectant les constructions à la suite de la période de sécheresse pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2016.

Seule la seconde demande a été retenue qui devrait faire l'objet prochainement d'une publication au Journal Officiel.

Dès cette publication, les personnes intéressées en seront informées et elles devront régulariser une déclaration de sinistre auprès de leur assureur Multirisque Habitation.

SI services à la personne

Déductible des impôts ➔ 50%

Art. 189 CGI
CESU accepté

Vous habitez Angeville, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganwillar, Gramont, Labourgarde, Lafitte, Lavit, Marsac, Maubec, St Aignan, St Arroumex, St Nicolas de La Grave, St Jean du Bouzet, ou Vigueron ?
Nous couvrons votre commune !

ADMR St NICOLAS

15 bénévoles à votre écoute & 28 salariées à votre service

- L'ADMR propose 4 gammes de services :
 - Autonomie
 - Domicile
 - Famille
 - Santé

AUTONOMIE DOMICILE FAMILLE SANTÉ

Contactez nous: 05.63.94.81.69

12 Place du château 82210 St NICOLAS
info.st-nicolas.fede82@admr.org
www.admr.org

Nous avons décidé de nous faciliter la vie !

ADMR
la référence du service à la personne

70^{NS}
de proximité

VIE PRATIQUE



Transports Scolaires :

Pour cette prochaine rentrée, un changement majeur est intervenu dans l'organisation des transports scolaires puisque c'est désormais la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée qui assure cette compétence en application de la loi NOTRe.

Toutefois, afin d'assurer la continuité du service et permettre un passage de relais à la Région dans les meilleures conditions possibles, le département de Tarn et Garonne continuera à assurer l'organisation du transport scolaire pour toute l'année 2017.

Ainsi, rien ne change pour les usagers.

La campagne d'inscription au réseau départemental des transports scolaires, pour l'année 2017-2018, a été lancée début juin.

A cet effet, les familles ont la possibilité d'effectuer leur démarche, de manière simple et rapide, par internet via le site du Conseil départemental : www.ledepartement.fr.

Concernant les élèves déjà recensés cette année au réseau de transport scolaire, ils ont dû recevoir à leur domicile, un courrier les informant de l'ouverture du site et rappelant leur code identifiant afin qu'ils puissent renouveler leur demande pour la prochaine année scolaire.

Les élèves qui ne s'inscriront pas « en ligne » devront remplir l'imprimé de première demande d'inscription disponible en Mairie ainsi que des brochures du « guide d'utilisation des transports scolaires ».

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Conseil départemental :

www.ledepartement.fr.

Je vous adresse également quelques imprimés de demande d'allocation particulière pour les élèves ayants-droits qui n'auraient pas de service de transport sur l'intégralité de leur parcours domicile/établissement scolaire ou sur une portion de ce trajet.

L'attention des familles est attirée sur le fait que, pour avoir l'assurance de recevoir le titre de transport et de disposer d'une place à bord des autocars dès la rentrée de septembre 2017, l'inscription doit être impérativement réalisée avant le 14 juillet 2017.

Les titres de transport seront adressés aux familles **à partir du 22 août 2017**.

Enfin, cette année encore, le Conseil départemental adressera, sous pli individuel et avec taille adaptée, un gilet rétro-réfléchissant à chaque élève nouvellement inscrit au réseau.

Celui-ci lui permettra d'être vu des autres usagers de la route et de sécuriser ainsi ses déplacements entre son domicile et son point d'arrêt.

Il est important de porter cet équipement indispensable à la sécurité des élèves.



L'instruction des dossiers de carte d'identité évolue :

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

1^{ère} possibilité : Renouvellement en ligne :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des mairies équipées du dispositif dans le Tarn-et-Garonne ou autre département
- Je rassemble les pièces justificatives
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Les mairies les plus proches de chez vous pour instruire votre dossier :

- Beaumont de Lomagne (82)
- Valence d'Agen (82)
- Lectoure (32)
- Fleurance (32)

2^{ème} possibilité : Renouvellement en mairie :

- Rendez-vous dans les mairies citées ci-dessus équipées du nouveau dispositif pour effectuer la démarche

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de votre mairie pour tout renseignement ; nous sommes à votre écoute les mardi et vendredi après-midi au 05 .63 .94 .09 . 88.

ASSOCIATIONS

ACCA :

Le traditionnel banquet des chasseurs a eu lieu en ce mois de juin dans une ambiance conviviale, à l'auberge du Petit Feuillant.

Aymeric Molès remplace Christian Serres à la présidence de l'association de chasse suite à la démission de ce dernier.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Aymeric MOLES** – Téléphone : 05.63.94.00.20. - Port. : 06.30.03.34.43.

FOYER RURAL :

Le début d'année fût marqué par une soirée crêpes au mois de Février.

Le mois de mai soirée couscous et juin assemblée générale et feu de la Saint-Jean.

A venir :

Août : Méchoui (dimanche 13 août)

Fête locale (lundi 14 et mardi 15 août)

Novembre : Soirée vin nouveau (samedi 18 novembre)

Décembre : Décoration du village (samedi 9 décembre)

Sortie Noël en cirque (samedi 16 décembre)

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la nouvelle Présidente :

- **Mme WINGTAN Véronique** : 06.48.13.37.79. ou 05.63.94.11.94.

BIEN VIVRE A GRAMONT :

L'incontournable tournoi de fléchettes accompagné de verrines, salées et sucrées suivi du loto qui rassemble toujours les mêmes aficionados.

En mai, la troupe du théâtre amateur de Marsac nous a réjouis avec la pièce « Viens voir les comédiens ».

Puis un petit tour dans la vigne, il faut bien tailler et enfin, balade contée de juin sous un beau ciel bleu, pour célébrer l'arbre

Pour les semaines à venir (dates précisées ultérieurement) :

➤ Vendanges, à vos hottes à vos sécateurs

➤ Voyage, voyage, pas encore de but précis, mais faisons confiance à Gérard

➤ Fin août, un festival de contes sur 6 jours dont quatre journées de formation des conteurs (sur inscription) et deux jours pendant lesquels conteurs amateurs et professionnels nous régaleront (ouvert au public)

➤ Puis un peu de culture avec une soirée littérature épicurienne et enfin, soirée fléchette avec...châtaignes

Et pour la fête du musée du Miel, le 17 septembre, un conférencier nous emmènera dans le monde de Rabelais et ses plantes.

Nous sommes ouvert à toutes vos suggestions.

Si vous désirez connaître les activités de BVG, ainsi que les dates, vous pouvez aller sur le site de l'association : Bienvivre_gramont@yahoo.fr

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Pierre SARTRE** – Port. : 06.31.64.00.36.
